



Mettre en œuvre une démarche de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)



Accessibilité handicap

Stratégies - Actions

Objectif:

- ✓ Connaître les facteurs de risques des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).
- ✓ Être capable d'utiliser les outils/méthodes d'analyse des TMS.

Programme :

1^{er} jour :

Théorie (1/2 journée)

- ⇒ Définition des TMS
- ⇒ Quelques données statistiques
- ⇒ Présentation des différents facteurs de risque des TMS
- ⇒ Les risques associés (ambiances : physiques, sonores, lumineuses)
- ⇒ Les étapes pour une démarche globale de prévention des TMS au sein de l'entreprise
 - ◆ La phase de dépistage (mise à disposition d'outils d'aide au diagnostic)
 - ◆ La méthodologie d'analyse des TMS : observations terrains / entretiens

Pratique (1/2 journée)

- ⇒ Choix d'un poste de travail à analyser: observations des situations de travail à ce poste
- ⇒ Prise de séquences vidéos des situations tests
- ⇒ Retour en salle et débriefing
- ⇒ Identification des facteurs de risque pour chaque poste
- ⇒ Réflexion sur les éléments nécessitant de retourner sur le terrain pour vérification

2^{ème} jour:

Pratique (1/2 journée)

- ⇒ Retour sur le terrain : observations et vérifications complétant les résultats obtenus la veille
- ⇒ Atelier en salle en demi-groupes : réflexion sur les axes d'amélioration pour chaque facteur de risque

Théorie (1/2journée)

- ⇒ Présentation de la méthode de recherche des axes d'amélioration permettant de réduire le risque de TMS ou de prévenir leur apparition.
- ⇒ Atelier en demi-groupes : approfondir les idées d'améliorations suite à la présentation de la méthode.

Modalités pédagogiques :

- ✓ Formation en présentiel
- ✓ Support de formation PowerPoint
- ✓ Vidéos
- ✓ Quizz
- ✓ Ateliers de mise en pratique

Modalités d'évaluation des acquis :

- ✓ Évaluation individuelle (QCM et évaluation des ateliers)

Durée	Nombre de participants	Prérequis	Personnel concerné	Intervenant	Type de formation	Prix
2 jours	8 maximum	Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à la formation	Managers, représentants du pôle sécurité et conditions de travail, membres du CHSCT	Un ergonome	Intra-entreprise	2 900 € HT par groupe, soit 362 € HT par stagiaire pour un groupe de 8 personnes

Rappel de la législation

DIRECTIVE DU CONSEIL du 29-05-1990 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs (4^{ème} directive particulière au sens de l'article 16 paragraphe 1 de la directive 89/391/CEE) (90/269/CEE)

Article R4541-1 Les dispositions du présent chapitre s'appliquent à toutes les manutentions dites manuelles comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs en raison des caractéristiques de la charge ou des conditions ergonomiques défavorables.

Article R4541-8 L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles : **1°** D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque. **2°** D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles.

Article L4141-1 L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier.